

GrDF vous aide dans votre projet de construction de maison au gaz naturel !

Découvrez la solution de financement avantageuse
proposée par notre partenaire, le **Crédit Foncier**



QU'EL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR





Un prêt à taux privilégié proposé par notre partenaire Crédit Foncier

Le Crédit Foncier, spécialiste du prêt immobilier, vous propose un prêt à taux avantageux grâce à la bonification de GrDF, concourant à financer votre projet de construction de maison.

Pour toute construction de maison comportant une installation d'équipement de chauffage au gaz naturel, **vous pouvez souscrire un prêt spécifique auprès du Crédit Foncier et bénéficier d'une contribution financière de GrDF, qui permettra la prise en charge totale ou partielle des intérêts de ce prêt.**

Les conditions à respecter pour être éligible à ce dispositif sont décrites ci-après.

Les + de ce prêt bonifié

- Un prêt de 10 000 €
- Un taux fixe privilégié sur une durée de 10 ans
- La possibilité de ne rien payer jusqu'à la livraison de votre maison⁽¹⁾
- Pas de garantie ni de frais de dossier



CRÉDIT FONCIER

⁽¹⁾ Période préalable à l'amortissement du prêt et d'une durée maximum de 24 mois. Elle s'ajoute à la durée du prêt.



Le Crédit Foncier peut également financer l'intégralité de votre projet. Cette formule, combinée au prêt du Crédit Foncier bonifié par GrDF, peut vous permettre de faire baisser le coût total de votre opération ou d'augmenter votre enveloppe budgétaire.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès d'un Conseiller Crédit Foncier ou sur www.creditfoncier.fr.

* Le prêt à taux privilégié est un prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat, bonifié par GrDF, sous conditions « d'éligibilité du dossier ». Deux possibilités s'offrent aux clients :

- Une 1^{ère} en complément d'un prêt complémentaire du Crédit Foncier . Mensualités (hors assurance¹) de 83,33 € pendant 10 ans. TEG annuel (cotisations d'assurance¹ incluses) : 0,75 %. Coût total du prêt (cotisations d'assurance¹ uniquement) : 384 €.
- Une 2^{ème} sans financement complémentaire du Crédit Foncier. Mensualités (hors assurance¹) de 88,48 € pendant 10 ans. TEG annuel (cotisations d'assurance¹ incluses) : 1,93 %. Coût total du prêt (intérêts et assurances) : 891,12 €. La cotisation d'assurance¹ est de 0,384 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 % et un emprunteur de moins de 35 ans.

(1) : Assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Sous réserve d'acceptation du dossier par le Crédit Foncier.



CRÉDIT FONCIER

Crédit Foncier de France – S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - Siège social - 19, rue des Capucines - 75001 Paris – Bureaux et correspondances : 4, quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex - RCS Paris n° 542 029 848 – courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.





Les particuliers remplissant toutes les conditions suivantes sont éligibles à la bonification accordée par **GrDF****



MAISON INDIVIDUELLE

...construire une maison individuelle à usage d'habitation comme résidence principale, en France Métropolitaine, en zone desservie en gaz naturel.

RT 2012

...remplir les conditions imposées par la RT 2012 (réglementation thermique qui s'applique pour tout permis de construire déposé après le 1^{er} janvier 2013).



CONSTRUCTEURS PARTENAIRES

...construire sa maison individuelle avec l'un de nos constructeurs de maisons individuelles partenaires.

Liste complète disponible sur www.bienchezvous.grdf.fr/

i Le constructeur vous remettra l'engagement de conformité des équipements installés pour le dossier de souscription



EQUIPEMENT GAZ NATUREL

...choisir d'installer, de manière ferme, un équipement de chauffage/eau chaude au gaz naturel.

i La copie du lot de chauffage du contrat de construction ou le devis d'un professionnel du gaz doit être remis dans le dossier de souscription.

** Dans la limite des 2300 bonifications de prêts par GrDF disponibles entre le 1^{er} juillet 2015 et le 16 décembre 2016 (date limite de dépôt de dossier complet de souscription auprès du Crédit Foncier)



Les équipements

de chauffage et eau chaude au gaz naturel et EnR éligibles à la bonification accordée par **GrDF**



Chaudière à condensation + Chauffe-eau solaire optimisé ou individuel

Chaudière à condensation associée à une production d'eau chaude sanitaire solaire justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an



Chaudière hybride

Chaudière hybride assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an.

Attention, seuls les produits dont la pompe à chaleur électrique intégrée présente une puissance utile nominale strictement inférieure à 4 kW sont concernés



Chaudière à condensation + Panneaux photovoltaïques

Chaudière à condensation associée à des capteurs solaires photovoltaïques justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an



Chaudière à condensation + Poêle à bois

Chaudière à condensation associée à un poêle bois étanche justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an



Chaudière à condensation + Chauffe-eau thermodynamique

Chaudière à condensation associée à un système de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique justifiant un COP* > 2 selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147

*Coefficient de performance

a

Vous souhaitez en savoir plus ...

... **sur nos constructeurs partenaires**
ou les équipements gaz naturel,
rendez vous sur www.biencheznous.grdf.fr/
ou contactez GrDF au **09 69 36 35 34**

... **sur les conditions du prêt,**
consultez le site www.creditfoncier.fr pour trouver
l'agence la plus proche de votre domicile
et contacter un Conseiller Crédit Foncier



CRÉDIT FONCIER

GrDF
6, rue Condorcet
75009 Paris

Société Anonyme
au capital de 1 800 745 000 €
RCS PARIS 444 786 511

www.grdf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



GrDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE